



Défendre la place des kinés en Bretagne !

J'exerce à Dinan au sein d'une maison de santé pluridisciplinaire. Depuis 2006, je me suis engagée dans les instances de la profession. Je suis membre de plusieurs réseaux de soins qui démontrent l'importance de la coordination des différents acteurs autour du patient. Aujourd'hui, je souhaite développer des projets novateurs pour les kinésithérapeutes de la région Bretagne dans l'objectif de permettre à chacune de prendre sa place d'acteur en santé publique et de pouvoir y associer une rémunération décente.

1. **Magalie Turban-Grogneuf (22)** • Tête de liste pour la Bretagne / SNMKR

2. **Tristan Maréchal (56)**

“ Je souhaite défendre l'autonomie, l'émancipation de la kinésithérapie et sa valorisation au niveau régional. ”

3. **Pascale Fillion (35)**

“ Secrétaire Générale d'une URPS pendant 5 ans, je souhaite mettre mon expérience au service de notre profession. ”

4. **Matthieu Saint-Cast (22)**

“ Par ma solide expérience en politique professionnelle et en santé publique, je souhaite apporter mon expertise au service de notre profession. ”

Plus d'infos sur

Ouvrez le QR code avec l'appareil photo de votre smartphone



5. **Chiraz Roy (22)**

“ Mon objectif est que chaque kinésithérapeute puisse s'approprier les missions de notre URPS. ”

6. **Éric Le Formal (56)**

“ J'organise régulièrement des ateliers de travail interprofessionnels autour de la méthode McKenzie pour valoriser la kinésithérapie auprès des autres professions de santé. ”

7. **Virginie Deretz (35)**

8. **Olivier Vicquelin (35)**

9. **Damien Kiener (29)**

10. **Tristan Legrand (35)**

11. **Emmanuelle Beuze Lossec (29)**

12. **Nina Duvail (35)**

13. **Carole Sarrazin (22)**

14. **Gwenaëlle Delalande-Burdin (22)**

15. **Éric Le Groumellec (56)**

16. **Paul-Emmanuel Moulin (56)**

17. **David Février (29)**

18. **Fabrice Boisseau(29)**

NOS 7 PRIORITÉS POUR LA BRETAGNE

1. **Obtenir des financements supplémentaires pour l'indemnisation de nos déplacements dans le cadre du maintien des personnes fragiles à domicile ;**

2. **Améliorer le parcours de soin des patients en facilitant l'accès direct chez le kinésithérapeute pour les pathologies locomotrices, pulmonaires, etc. ;**

3. **Améliorer la communication et les relations interprofessionnelles pour que la kinésithérapie prenne enfin sa place de profession médicale à compétences définies ;**

4. **Organiser et rémunérer à sa juste valeur la permanence des soins en Bretagne en s'appuyant sur les réseaux existants ;**

5. **Renforcer et développer des projets de dépistage et de prévention ;**

6. **Accompagner et faciliter les démarches administratives des kinésithérapeutes qui souhaitent s'engager dans les nouveaux modes d'exercice coordonné ;**

7. **Compléter les paiements à l'acte par de nouveaux modes de rémunération.**

L'AVENIR DE LA KINÉSITHÉRAPIE SE JOUE EN 2021

Le 31 mars, les kinésithérapeutes libéraux éliront leurs représentants au sein des Unions régionales des professionnels de santé – URPS. Ces élections représentent un double enjeu :

- **sur le plan régional**, elles ont pour objectif d'élire une équipe pour l'URPS. Nos candidats sont riches de leur diversité : élus sortants et jamais élus, syndiqués ou non, exerçant en milieu rural ou urbain. Mais ils ont tous en commun d'être constructifs et déterminés.
- **sur le plan national**, elles permettent à vos syndicats d'être représentatifs et de peser au niveau départemental, régional et national, notamment dans le cadre des négociations avec l'Assurance maladie.

PLUS LA PARTICIPATION SERA ÉLEVÉE, ET PLUS NOUS POURRONS AGIR POUR VOUS DÉFENDRE !

Déterminé et constructif, le SNMKR se bat sur tous les fronts pour obtenir une juste reconnaissance des kinésithérapeutes et de leurs actes. Alors que nous sommes touchés de plein fouet par la crise sanitaire et ses conséquences, il est primordial que les kinés se mobilisent massivement pour voter aux élections URPS, et ainsi donner du poids à nos revendications face à une bureaucratie sanitaire de plus en plus coupée de la réalité.

10 PRIORITÉS NATIONALES POUR SOUTENIR ET VALORISER LES KINÉSITHÉRAPEUTES

- 1 Pas de signature d'avenant ni de nouvelle convention tant que les 200 millions d'euros par an dus à la profession n'auront pas été perçus, et que la lettre clef n'aura pas été revalorisée
- 2 Actualiser et indexer la lettre clé sur l'augmentation du coût de la vie
- 3 Simplifier la nomenclature en créant 2 actes : un acte simple et un acte complexe sur le modèle des cotations post-Covid
- 4 Conforter les prises en charge à domicile notamment en revalorisant les indemnités de déplacement
- 5 Redéfinir notre métier comme profession médicale et développer la recherche en kinésithérapie
- 6 Élargir l'accès direct sans prescription médicale et notre droit de prescription
- 7 Améliorer les congés maternité et paternité ainsi que la couverture sociale des kinés (suppression du délai de carence de 90 jours etc.)
- 8 Soutenir l'exercice des kinés en milieu rural et zones sous-dotées en renforçant et en élargissant les dispositifs de maintien de l'activité
- 9 Mettre en place un secteur 2 à tarifs libres en kinésithérapie pour valoriser les plateaux techniques et les exercices spécifiques
- 10 Évaluer l'impact du zonage pour demander une révision anticipée et en redéfinir les règles



Retrouvez notre
programme national

Ouvrez le QR code avec l'appareil
photo de votre smartphone